

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 31 mars 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	MEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

VALANCE Bénédicte - donnant procuration à M. IMMER Alain		
GUINDT Philippe		

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme		
PEREIRA Julien		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte. Monsieur SVEC Jean rejoint le Conseil à 20h08 et participe à compter du point 5 « Vote du Budget ».

Objet : 2023 – 713 - Autorisation de signature d'un devis pour peinture de candélabres

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dans le cadre de la commission de travaux du 22/09/2022 a été favorable à une mise en commun des moyens pour réaliser la remise en état de nos anciens candélabres (sablage et peinture) ;

Considérant que la EURL ANOUX PEINTURE de 54150 ANOUX a été retenue pour réaliser les travaux et nous a proposé un devis du 19 décembre 2022 N° 0301667 d'un montant de **9 672,00€ TTC** (8 060,00€ HT) pour nos 13 plus anciens candélabres métalliques (6 rue de l'Eglise et 7 rue de la Chapelle) comprenant un nettoyage par aérogommage, une application d'une couche primaire antirouille et 2 couches de laque antirouille, mise en place d'une nacelle et sécurisation ;

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix avec 2 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'EURL ANOUX PEINTURE du 19 décembre 2022 N° 0301667 d'un montant de **9 672,00€ TTC** (8 060,00€ HT).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 8 avril 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 08/04/2023
Le Maire,

